

BUDGET WALLON

Non-marchand : 5 millions, pas 10

En dépit de ses promesses, le gouvernement wallon n'a inscrit au budget que la moitié des 10 millions prévus dans l'accord sur le non-marchand.

Lors du conclave budgétaire du 12 mai dernier, le gouvernement wallon PS-cdH avait décidé d'attribuer des moyens budgétaires supplémentaires pour la concrétisation d'un accord social pluriannuel pour le non-marchand public et privé, à concurrence de 10 millions en 2018, 20 millions en 2019 et dès 2020, de 30 millions d'euros récurrents.

La nouvelle coalition MR-cdH avait confirmé ces engagements, lors de son entrée en fonction en juillet.

Seulement voilà, le budget 2018 discuté cette semaine au Parlement wallon ne fait référence qu'à 5 millions et non

10, comme prévu dans l'accord. Seule la ministre de la Santé, Alda Greoli a en effet prévu sa part de 5 millions. Pour le reste, elle renvoie vers son homologue Pierre-Yves Jeholet, ministre de l'Emploi qui, lui, n'a apparemment pas prévu les 5 millions requis.

Hier, en commission parlementaire, Jeholet s'est défendu en précisant que les moyens pourront malgré tout être dégagés, en cas d'accord, via un glissement interne au budget. Ce qui est cohérent puisqu'il avait gelé la partie APE de l'accord précédent à son arrivée au gouvernement.

« Or le budget de l'emploi est déjà en diminution de plus de 30 millions ! Si des glissements sont opérés, ce sera donc au détriment d'autres politiques de l'emploi dans les secteurs non marchands notamment ! » estime néanmoins le groupe PS au Parlement wallon.

« Ces cafouillages entre ministres et surtout ce non-respect des engagements pris à l'égard des partenaires sociaux du non-marchand sont inacceptables », ajoutent les socialistes.

Autant dire que cette décision risque encore de créer des remous dans le secteur dans les semaines à venir.

M. Dum.